|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf | Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:unep-old.emf | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | | Distr.  GÉNÉRALE  CBD/SBI/2/7/Add.1  12 mai 2018  FRANÇAIS  ORIGINAL : ANGLAIS |

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE

L’APPLICATION

Deuxième réunion

Montréal (Canada), 9‑13 juillet 2018

Point 8 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

**Mobilisation des ressources**

**bilan et analyse actualisée des informations fournies au moyen du cadre de présentation des rapports financiers**

## *Note de la Secrétaire exécutive*

**I. Introduction**

1. Dans la décision [XIII/20](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-20-fr.pdf), sur la mobilisation des ressources, la Conférence des Parties, à sa treizième réunion, a pris note de l’analyse des informations fournies par les Parties au moyen du cadre de présentation des rapports financiers, et a pris note avec préoccupation de l’insuffisance des informations rassemblées à partir des cadres de présentation des rapports financiers présentés par les Parties, qui limite la base d’une évaluation exhaustive des progrès accomplis en vue d’atteindre les objectifs de mobilisation des ressources (paragraphes 2 et 3). Dans la même décision, la Conférence des Parties a exhorté les Parties qui ne l’ont pas encore fait de communiquer les informations de référence nécessaires et de rendre compte des progrès accomplis au regard des objectifs de mobilisation des ressources avant le 1er juillet 2017, en utilisant le cadre de présentation des rapports financiers, et a invité les Parties à mettre à jour, selon qu’il convient, leur cadre de présentation des rapports financiers à mesure que des données confirmées et/ou définitives pour 2015 deviennent disponibles, en vue d’étayer les données (paragraphe 6).
2. Dans la même décision, la Conférence des Parties a également prié la Secrétaire exécutive de dresser un bilan et d’effectuer une analyse actualisée des rapports financiers reçus afin d’obtenir un tableau plus complet des progrès généraux accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux, y compris une analyse des différences entre les approches méthodologiques, afin de présenter des recommandations à la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion (paragraphe 9).
3. La plus récente analyse des informations fournies au moyen du cadre de présentation des rapports financiers a été transmise à la Conférence des Parties à sa treizième réunion.[[2]](#footnote-2) La date d’échéance de cette analyse était le 15 novembre 2016. Entre cette date et le 1er mars 2018, trois nouvelles soumissions ont été reçues (Koweït, Malte et Mauritanie). Des données actualisées concernant les informations de référence et les progrès accomplis jusqu’en 2015 ont été reçues des pays suivants : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Estonie, Japon, Luxemburg, Pologne, Slovénie, Suède, et Tchéquie ainsi que Union européenne. L’Autriche et la Suède avaient déjà fait rapport sur les progrès jusqu’en 2020, au cours du deuxième cycle d’établissement de rapports, conformément au paragraphe 8 de la décision XIII/20. Cela porte à 76 le nombre de Parties ayant soumis des informations au moyen du cadre de présentation des rapports financiers. La liste consolidée des Parties ayant soumis des informations par le biais du cadre de présentation des rapports financiers au 1er mars 2018 figure à l’annexe II du présent document. Le nombre encore limité de rapports soumis et les progrès limités dans l’établissement de rapports depuis 2015 doivent être pris en compte dans l’évaluation de certaines informations quantitatives et semi‑quantitatives figurant dans la présente section.
4. Un bilan et une analyse consolidés sont exposés dans les sections ci‑après, conformément à la structure du cadre de présentation des rapports financiers. Afin de brosser un tableau plus complet, les informations extraites des cadres de présentation des rapports financiers sont complétées, comme il convient, avec des informations émanant d’autres sources, telles que l’Initiative pour le financement de la biodiversité (BIOFIN) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l’analyse de 153 stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB) reçus dans l’une des langues officielles des Nations Unies entre l’adoption du Plan stratégique 2011‑2020 pour la diversité biologique et le 14 mars 2018, comme présenté dans la mise a jour concernant les progrès réalisés dans la révision/mise à jour et la mise en œuvre des stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité, y compris des objectifs nationaux ([CBD/SBI/2/2/Add.1](https://www.cbd.int/doc/c/3d28/edf1/0e09fcd6911e6ef936e32db6/sbi-02-02-add1-fr.pdf)). Les objectifs individuels relatifs à la mobilisation des ressources figurent à l’annexe I, aux fins de référence. Les données, en particulier les informations additionnelles sur les questions de méthodologie et autres, telles que fournies par les Parties dans les champs de commentaires, peuvent également être consultées au moyen de l’outil d’analyse en ligne pour les rapports financiers ([Financial Report Analyser](https://chm.cbd.int/search/financial-analyzer))

# II. flux de ressources financières internationales

1. Au total, 30 Parties (23 des 30 membres du Comité d’assistance au développement (CAD) et 7 non‑membres) ont transmis des informations sur le montant de ressources fournies à l’appui de la biodiversité aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement ainsi qu’aux pays à économie en transition :
   1. Vingt‑six Parties (22 membres CAD et 4 non‑membres) ont fait état de données de référence. Parmi les 22 membres CAD se trouvent les 9 plus importants donateurs à l’aide bilatérale liée à la biodiversité[[3]](#footnote-3) pendant les années de référence (sauf pour le deuxième plus important donateur durant cette période, qui n’est pas une Partie à la Convention). À cause d’un manque de données ou de leur statut modifié, quatre pays n’ont pas fait état de données de référence, mais ont tout de même indiqué des progrès (Bulgarie, Chili, Malte, Slovénie);
   2. Vingt‑trois Parties (16 membres CAD et 7 non‑membres) ont fait état des données de 2015. Ces 23 Parties représentent collectivement 85 pour cent du total des informations de référence présentées.[[4]](#footnote-4)
2. Deux non‑membres CAD (Inde et Mexique) n’ont fourni aucune information quantitative, mais ont fait référence à leurs programmes de coopération au développement, notant des contraintes méthodologiques dans l’identification de flux financiers liés à la biodiversité.
3. Afin de mesurer les progrès accomplis par chaque pays, l’annexe IV présente les augmentations de chaque pays dans la devise indiquée, pour 2015 ou la plus récente année de production de rapport, sous forme de quotients. [[5]](#footnote-5) Parmi les Parties présentant les données de 2015, les Parties suivantes ont au moins doublé leurs flux de ressources financières internationales fournis avant 2015 : Allemagne, Chine, Croatie, Estonie, France, Lettonie, Luxembourg, Norvège et institutions de l’Union européenne. Les États membres de l’Union européenne faisant état de leurs données pour 2015 ont collectivement presque doublé leurs flux de ressources financières internationales.
4. Afin d’évaluer les progrès accomplis collectivement, la méthode utilisée dans les rapports précédents était de convertir les données soumises dans les devises nationales en USD, d’additionner les données de références individuelles telles que fournies par les Parties (à savoir, la moyenne des données 2006‑2010 par Partie) ainsi que les données annuelles, et de diviser les données annuelles agrégées par les données de référence agrégées.[[6]](#footnote-6) Les quotients obtenus pour 2013, 2014 et 2015 figurent dans le tableau 1 ci‑dessous. Plusieurs variantes sont présentées pour permettre d’apprécier les différences entre les approches méthodologiques, comme demandé dans la décision XIII/20 :
   1. S’agissant de l’approche I, seules les données de référence des pays qui ont fait état de progrès au cours d’une année donnée sont utilisées pour calculer le niveau de référence global;
   2. S’agissant de l’approche II, toutes les données de référence nationales sont utilisées pour calculer le niveau de référence global, ce qui signifie que la contribution des pays qui n’ont pas encore présenté de rapports pour une année donnée est comptée comme étant zéro.
5. Les deux approches utilisent les taux de change moyens annuels pour chacune des années.[[7]](#footnote-7) Cependant, la forte appréciation du dollar des É.‑U. (USD) par rapport à de nombreuses autres devises en 2015 a entraîné une différence substantielle entre les quotients exprimés en monnaies nationales et ceux exprimés en USD (voir annexe IV). Afin d’exclure cet effet du taux de change, le tableau I ci‑après présente deux approches, soit I a et II a, en vertu desquelles les données pour 2015 fournies par les Parties sont recalculées en utilisant le taux de change moyen pondéré pour les années de référence, plutôt que le taux de change moyen annuel pour 2015.

**Tableau 1. Flux internationaux : progrès**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | *2013* | *2014* | *2015* |
| Parties déclarantes, nombre | 29 | 27 | 23 |
| Parties déclarantes, pourcentage du niveau de référence | 100 | 97 | 85 |
| Approche I (données de référence des pays déclarants uniquement, taux de change courant), quotient | 1,23 | 1,50 | 1,70 |
| Approche II (données de référence totales, taux de change courant), quotient | 1,23 | 1,46 | 1,44 |
| Approche I a (données de référence des pays déclarants uniquement, taux de change moyen pondéré 2006‑2010), quotient | 1,23 | 1,52 | 1,92 |
| Approche II a (données de référence totales, taux de change moyen pondéré 2006‑2010), quotient | 1,23 | 1,48 | 1,62 |

1. Plusieurs non‑membres du CAD ont fait état de flux internationaux fournis en identifiant des projets spécifiques liés à la biodiversité, et en complétant les montants obtenus avec les contributions des membres à des accords internationaux pertinents ainsi qu’avec des contributions volontaires au Fonds pour l’environnement mondial.
2. Seuls quelques pays (Autriche, Danemark, France, Hongrie et Suisse) font état de montants provenant d’autres flux internationaux, signalant par ailleurs que les données sont partielles et qu’elles ont été reçues en prenant contact avec des institutions universitaires sélectionnées (Danemark) ou des organisations non gouvernementales (ONG) (Suisse). S’agissant des flux du secteur privé, la France a noté qu’il n’existait aucune méthode statistique fiable pour évaluer de tels flux, tandis que la Suisse a noté que des efforts concertés/ conjoints pour évaluer de tels flux avaient été déployés mais avec de maigres résultats.
3. Le tableau 2 ci‑après présente un aperçu global des informations méthodologiques fournies. Les membres du Comité d’aide au développement (CAD) de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) utilisent habituellement le Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l’OCDE comme base de leurs évaluations des ressources fournies. Plusieurs Parties (voir Espagne, Royaume‑Uni) ont eu recours à des codes de secteur SNPC spécifiques, tandis que de nombreuses autres Parties ont utilisé la méthodologie dite des marqueurs de Rio comme base de leurs évaluations.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 2. Informations méthodologiques sur les flux financiers internationaux** | | |
|  | Nombre de pays : 26 | |
| APD comprend : | Bilatéral : 25 | Multilatéral : 23 |
| APD/AASP : | Engagements : 8 | Décaissements : 21 |
| APD/AASP comprennent : | Directement liés : 28 | Indirectement liés : 19 |
| Autres flux comprennent : | Directement liés : 3 | Indirectement liés : 4 |
| Méthodologie utilisée pour identifier les flux de ressources officiels : | Marqueurs de Rio CAD‑OCDE : 15 | Autres : 6 |

1. Dans le cadre du SNPC, le CAD compile les données émanant des États membres concernant la mesure dans laquelle l’aide bilatérale au développement de ces derniers est marquée soit « objectif principal » soit « objectif significatif », au titre de la méthodologie des marqueurs de Rio. Le tableau 3 ci‑après présente, aux fins d’information, des données pertinentes sur les engagements d’aide liés à la biodiversité, extraites de la base de données du SNPC[[8]](#footnote-8) le 24 mars 2018. En examinant les données, il convient de garder à l’esprit que :
   1. Le deuxième donateur en importance d’aide liée à la biodiversité n’est pas une Partie à la Convention ;[[9]](#footnote-9)
   2. La base de données du SNCP couvre l’aide bilatérale, tandis que la plupart des Parties présentant des rapports au titre du cadre de présentation des rapports financiers incluent également l’aide au développement multilatérale liée à la biodiversité (cinq Parties ont actualisé leur méthodologie en conséquence);
   3. Bien que la plupart des Parties fassent état de décaissements effectifs, les données présentées dans le tableau ci‑dessous couvrent des engagements.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 3. APD bilatérale liée à la biodiversité, SNCP‑OCDE** | | | | |
| Tous les membres du CAD | Moyenne 2006‑2010 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Valeur principale (marqueur 2) | 2 023,46 | 1 682,13 | 3 374,76 | 4 160,08 |
| Valeur significative (marqueur 1) | 2 086,41 | 4 327,41 | 3 870,26 | 4 624,80 |
| *Note*: Les engagements sont exprimés en millions USD courants  *Source :* Base de données du Système de notification des pays créanciers de l’OCDE | | | | |

1. Compte tenu de la nature qualitative des marqueurs de Rio, les Parties ont adopté différentes approches dans l’établissement de leurs rapports financiers au titre de la Convention sur la manière d’agréger les données sur les flux de ressources liés directement à la biodiversité et celles sur les flux liés indirectement à la biodiversité, en ayant recours aux marqueurs « principal » et « significatif » comme base. Par exemple, tandis que certaines Parties comptent autant les données marquées « principal » que celle marquées « significatif » avec 100 pour cent (par ex. Nouvelle‑Zélande), d’autres utilisent un « facteur d’actualisation » et comptent les/ attribuent aux fonds marqués « significatif » une part en pourcentage inférieure, par exemple 40 pour cent (Espagne, Grèce, Suède, Suisse, Union européenne) ou 50 pour cent (Autriche, Danemark[[10]](#footnote-10)).
2. D’autres appliquent une gamme de coefficients ou de parts de pourcentage sur la base d’évaluations liées à des projets donnés et d’un tableau fournissant des orientations. La France a compté 100 pour cent des fonds marqués « principal » et 5, 30 et 80 pour cent des fonds marqués « significatif ». La Finlande a appliqué des parts de pourcentage pour les fonds marqués « significatif » allant de 10 à 50 pour cent, et pour les fonds marqués « principal » allant de 50 à 100 pour cent.
3. S’agissant de projets qui sont seulement partiellement liés à la biodiversité (marqueur 1), l’Allemagne ventile davantage et compte à 100 pour cent uniquement les composantes sectorielles qui sont directement liées à la biodiversité. De même, la Slovaquie a recours à des critères d’identification plus stricts pour les projets ou activités pertinents pour la biodiversité.
4. S’agissant des mesures prises par le secteur privé ainsi que les ONG, les fondations et les établissements universitaires pour fournir un appui international en faveur de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011‑2020 pour la diversité biologique, 52 Parties ont répondu, dont 24 ont déclaré qu’aucune mesure n’avait été prise, 27 ont indiqué que certaines mesures avaient été adoptées, tandis que les Pays‑Bas ont révélé que des mesures exhaustives avaient été prises. Au total, 23 Parties ont signalé des exemples spécifiques d’importantes initiatives et activités, y compris dans le cadre d’initiatives nationales liées au commerce et à la biodiversité, qui peuvent être directement consultées à l’adresse [https://chm.cbd.int/search/financial‑analyzer](https://chm.cbd.int/search/financial-analyzer). En voici quelques exemples :
   1. Les Pays‑Bas ont noté que l’approche des zones de conservation vérifiées, élaborée avec leur appui, cherche à mobiliser le financement par le secteur privé de la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable, et ont aussi mentionné l’initiative pour le commerce durable (IDH), en collaboration avec la Société financière internationale (SFI), ainsi que leur appui au [Partenariat](http://context.reverso.net/traduction/francais-anglais/Partenariat) pour la comptabilisation de la richesse naturelle et la valorisation des systèmes écosystémiques (WAVES);
   2. Le Canada a mentionné les travaux pertinents du Conseil canadien pour les entreprises et la biodiversité (CCEB), de l’Institut Jane Goodall du Canada, qui a établi des bourses d’études axées sur l’Afrique  pour les filles, les microcrédits destinés aux activités commerciales durables locales, les programmes d’éducation et de formation en conservation de la faune, et plusieurs initiatives internationales menées par des universités canadiennes;
   3. La Chine a mentionné une série de normes et de lignes directrices facultatives pour les investissements et opérations internationaux des entreprises chinoises, en vue de les aider à s’acquitter de leurs responsabilités en matière d’environnement, y compris la conservation de la biodiversité.

# III. inclusion de la biodiversité dans les priorités et les plans et examen et/ou évaluation des valeurs

1. Au total, 72 Parties ont répondu à la question demandant s’ils avaient intégré la biodiversité à leurs priorités nationales et à leurs plans de développement nationaux, et toutes ont fait état de quelque progrès au minimum : 49 Parties (68 pour cent) ont indiqué qu’une certaine intégration avait été réalisée, tandis que 23 pays (32 pour cent) ont indiqué qu’une intégration complète avait été réalisée. Cela semble indiquer des progrès encourageants en ce qui concerne l’objectif 1 b) de la décision XII/3. Les pays font surtout référence aux liens avec des plans sectoriels ou des plans ou politiques au plus haut niveau, tels que les plans nationaux de développement ou de croissance (durable), les cadres pour l’efficacité de l’utilisation des ressources, voire même les Constitutions nationales, comme principaux moyens pour réaliser une intégration efficace de la biodiversité. Parmi les pays qui ont fait été d’une intégration complète :
   1. L’Allemagne a cité à la fois le plan national de développement et un vaste éventail de plans sectoriels à divers niveaux;
   2. La Pologne a expliqué que la biodiversité fait partie intégrante de la « Stratégie sur la sécurité énergétique et l’environnement », approuvée en 2014, qui est l’une de neuf stratégies en Pologne;
   3. L’Ouganda a noté que ses Stratégie et plan d’action nationaux pour la biodiversité 2015‑2025 ont été intégrés dans son Plan national de développement. Le plan est contient sept objectifs relatifs à l’environnement et aux ressources naturelles, et l’objectif 2 est doté d’une disposition spécifique sur la mise en œuvre d’objectifs nationaux relatifs à la biodiversité (qui figurent dans le SPANB révisé).
2. Dans le SPANB révisé, 31 Parties au total déclarent que la biodiversité a été intégrée dans leurs plans nationaux de développement ou instrument équivalent, tandis que 20 Parties mentionnent l’intégration dans leurs plans de développement durable ou instruments équivalents, et 43 Parties font référence aux liens avec l’éradication de la pauvreté et/ou à l’intégration de cet objectif à leurs principes, objectifs et/ou actions.[[11]](#footnote-11)
3. Au total, 70 Parties ont répondu à la question demandant si elles avaient examiné et/ou évalué les valeurs intrinsèques, écologiques, génétiques, socioéconomiques, scientifiques, pédagogiques, culturelles, récréatives et esthétiques de la diversité biologique et de ses composantes. Bien que quatre Parties seulement (Finlande, Japon, Norvège, Pays‑Bas), soit 6 pour cent, aient indiqué que des évaluations exhaustives avaient été entreprises, 81 pour cent des pays déclarants, ou 29 pour cent de toutes les Parties, ont déclaré avoir entrepris au minimum quelques évaluations. Par rapport à l’objectif de 30 pour cent, ces chiffres semblent indiquer des progrès plutôt satisfaisants au regard de l’élément pertinent de l’objectif 1 d) de la décision XII/3. Les quatre pays ayant indiqué des évaluations exhaustives ont fait référence à de vastes exercices d’évaluation, achevés ou en cours, tels que des études TEEB (Économie des écosystèmes et de la biodiversité) nationales, des évaluations d’écosystèmes ou autres initiatives semblables. D’autres pays mentionnent autant de vastes études que des évaluations à des échelles plus restreintes. Par exemple, la Tchéquie a indiqué qu’elle avait entrepris une étude complexe des services écosystémiques, qui a montré que la valeur moyenne de ces services était 1,5 fois plus élevée que le PNB actuel.
4. Au total, 43 Parties ont indiqué dans leur SPANB révisés qu’elles avaient déjà mené à bien des études d’évaluation de la biodiversité dans certaines régions ou dans tout le pays. Parmi les 153 pays qui ont transmis leur SPANB, 37 pays ont fixé des objectifs nationaux en matière d’évaluation et 50 déclarent leur intention de mener à bien des études d’évaluation dans le futur.[[12]](#footnote-12)

# IV. Rapport sur les dépenses nationales actuelles en matière de biodiversité

1. Parmi les 76 Parties déclarantes, 71, soit presque 94 pour cent, ont fait état de leur soutien financier annuel fourni aux activités nationales liées à la biodiversité. Bien que ces données puissent sembler satisfaisantes, cela ne représente en fait que 36 pour cent du nombre total de Parties. Aussi, au sens strict/ si l’on s’en tient à une interprétation stricte, cet élément de l’objectif 1 c) de la décision XII/3 n’a pas été réalisé.
2. Le tableau 4 présente un aperçu des sources et catégories incluses dans les chiffres fournis, reflétant diverses approches méthodologiques. Un nombre moins élevé de pays couvrent les échelons inférieurs de gouvernement, les sources non gouvernementales ou les dépenses indirectement liées à la biodiversité. Par ailleurs, les pays ont présenté des données concernant différentes années. Si les données ne permettent pas de faire des comparaisons entre les pays ou d’extraire un chiffre global significatif de dépenses nationales en matière de biodiversité, elles permettent parfois de réaliser une analyse des tendances de la manière dont les dépenses relatives à la biodiversité évoluent dans le temps, bien que non dans tous les cas (par exemple, à cause de modifications méthodologiques, comme dans le cas de l’Estonie ou du Japon, ou parce que les pays font rapport sur un an ou ne donnent que des moyennes). Le tableau 4 ci‑après résume cette analyse, entreprise dans la mesure du possible, indiquant des tendances à la hausse, ou du moins neutres, dans la plupart des pays.

**Tableau 4. Sources et catégories de dépenses nationales**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | *Nombre de pays* | |
| *Les montants fournis couvrent* | *Dépenses directement liées à la biodiversité* | *Dépenses indirectement liées à la biodiversité* |
| Budgets gouvernementaux – central | 67 | 40 |
| Budgets gouvernementaux – étatique / provincial | 27 | 17 |
| Budgets gouvernementaux – local / municipal | 23 | 14 |
| Extrabudgétaire | 23 | 15 |
| Secteur privé/ Marché | 16 | 10 |
| Autres (ONG, fondations, milieu universitaire) | 28 | 17 |
| Action collective des peuples autochtones et des communautés locales | 6 | 3 |

1. Parmi les Parties qui ont fourni davantage d’informations méthodologiques, la plupart d’entre elles (27) ont mentionné l’analyse de documents relatifs aux budgets, comprenant possiblement l’attribution de coefficients pour les contributions indirectes à la biodiversité. Un plus petit groupe de onze Parties ont indiqué avoir utilisé des statistiques nationales, possiblement basées sur les comptes des dépenses publiques en matière d’environnement, mentionnant les classifications adoptées à l’échelle internationale, telles que la Classificationdes activités et dépenses de protection de l’environnement ou la Classificationdes fonctions des administrations publiques et, en particulier, la sous‑classe « Protection de la biodiversité et des paysages » qui y figure.
2. Au sein de ce groupe, la Tchéquie et la Finlande ont mentionné la couverture de sources privées dans les comptes des dépenses publiques en matière d’environnement, et la Finlande a noté que les données statistiques sur les dépenses liées à la protection de l’environnement du secteur public comprennent les échelons inférieurs de gouvernement de manière consolidée (les transferts entre le gouvernement central et les municipalités sont pris en compte). En revanche, les pays du dernier groupe utilisaient habituellement une identification et compilation spéciales des données pour aborder ces sources; par exemple, le Canada, la Croatie, le Danemark, le Japon, le Liban et la Suisse ont utilisé des données fiables émanant d’entreprises, de fondations et d’établissements universitaires. S’agissant des dépenses directement liées à l’environnement engagées au niveau infranational, le Japon utilise des sondages envoyés aux préfectures et aux municipalités, et le Canada a signalé des incohérences dans les données qui ont limité les rapports à leur sujet.
3. S’agissant des dépenses extrabudgétaires, sept Parties ont expliqué qu’elles avaient entrepris une évaluation des projets de coopération au développement afin d’identifier les dépenses extrabudgétaires pertinentes pour la biodiversité, de nouveau en attribuant des parts de pourcentage à celles qui sont indirectement liées, et éventuellement en ayant recours à la base de données SNPC‑OCDE pour recenser les projets pertinents et les dépenses associées.
4. L’initiative BIOFIN du PNUD a fourni des informations actualisées sur les progrès accomplis par les pays participants suivant les étapes de la méthodologie BIOFIN, qui correspondent à certains objectifs de mobilisation de ressources. Ces informations sont présentées à l’annexe II. Au total, 14 pays en sont à l’étape de préparation de leur rapport final sur l’analyse des dépenses liées à la biodiversité. Les équipes de pays BIOFIN ont présenté les résultats de leurs évaluations à la troisième conférence mondiale sur l’initiative BIOFIN, tenue à Chennai (Inde), du 6 au 8 mars 2018.[[13]](#footnote-13) Par exemple :
5. En Colombie, les dépenses totales liées à la biodiversité s’élèvent à près de 272 millions USD, en moyenne 0,23 pour cent du produit intérieur brut (PIB), 0,5 pour cent des dépenses publiques, et 24 pour cent des dépenses nationales liées à l’environnement;
6. Au Mexique, les dépenses liées à la biodiversité ont augmenté de 248 pour cent de 2006 à 2015 (de 425,6 millions USD à 1 169,8 millions USD); en 2015, les dépenses publiques liées à la biodiversité ont représenté 0,1 pour cent du PBI;
7. Dans les Philippines, 4,9 milliards de pesos ont été dépensés sur la biodiversité par année entre 2008 et 2013, ce qui représente 0,08 pour cent du PIB pour 2008 à 2013, et 0,31 pour cent des budgets nationaux;
8. Au niveau régional, les dépenses liées à la biodiversité des pays BIOFIN dans la région Amérique latine et Caraïbes s’élève, en moyenne, à 0,14 pour cent du PIB.

**Tableau 5. Tendances des dépenses nationales**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | *Hausse* | *Baisse* | *Neutre* | *S/O* | *Total* |
| Membres CAD | 7 | 4 | 7 | 3 | 21 |
| Non‑membres CAD | 16 | 3 | 10 | 8 | 37 |
| Groupe de pays hyperdivers animés du même esprit | 5 | 1 | 2 | 0 | 8 |

# V. évaluation du rôle des mesures collectives

1. Au total, 60 Parties ont fourni des informations concernant l’évaluation du rôle des mesures collectives, y compris par les peuples autochtones et les communautés locales, et des approches non axées sur les marchés pour la mobilisation de ressources afin de réaliser les objectifs de la Convention. Au total, 18 Parties ont estimé que ces évaluations étaient superflues, tandis que 36 Parties n’avaient pas encore commencé, et six ont indiqué que quelques évaluations avaient été faites. Aucun pays n’a indiqué que des évaluations exhaustives avaient été entreprises. Au total cinq pays (Afrique du Sud, Bolivie, Canada, Costa Rica, et Pérou) ont fourni des informations additionnelles sur cet aspect, qui est demeuré inchangé par rapport au dernier rapport.[[14]](#footnote-14) Ces informations comprennent des données monétaires ou autres : a) dans son rapport préliminaire, la Bolivie a évalué le rôle des mesures collectives à un équivalent monétaire approximatif de 360 million USD annuellement entre 2006 et 2015; b) le Canada a mené à bien une évaluation partielle du rôle des mesures collectives sur la base de 19 exemples de programmes ou initiatives d’action collective s’élevant à une moyenne annuelle de 151 millions CAD entre 2006 et 2014; le Costa Rica a mentionné que 3 millions USD en paiements pour des services écosystémiques ont été versés annuellement entre 2007 et 2011 aux peuples autochtones et aux communautés locales pour leur contribution à la conservation de la biodiversité; d) le Pérou a fait état de la contribution de petits exploitants agricoles à la conservation de la diversité génétique des pommes de terres qui s’élève à un équivalent monétaire de 66 millions USD en 2014; e) l’Afrique du Sud a mentionné les aires terrestres conservées par les propriétaires privés et communaux s’élevant à 3 440 009 hectares, soit près de 30 pour cent de la superficie totale des zones protégées en Afrique du Sud.
2. La Bolivie, le Canada et le Pérou ont fourni des informations méthodologiques additionnelles sur l’évaluation de la contribution des mesures collectives :
   1. La Bolivie a approximé la contribution des mesures collectives au sein des zones protégées en utilisant le nombre d’habitants des communautés autochtones et locales dans les zones protégées et le salaire minimum. Pour les contributions des mesures collectives à l’extérieur des zones protégées, la Bolivie a appliqué le cadre conceptuel et méthodologique pour l’évaluation de la contribution des mesures collectives à la conservation de la biodiversité en utilisant la superficie habitée par les peuples autochtones et les communautés locales à l’extérieur des zones protégées et les dépenses officielles par hectare attribuées à la gestion des aires protégées;
   2. Le Canada a utilisé le montant total du financement obtenu de deux partenaires ou plus (par ex. groupes autochtones, ONG, établissements universitaires), comprenant surtout des programmes du gouvernement fédéral visant à réaliser au minimum un ratio de 1 :1 quant aux fonds investis, de manière à ce que pour chaque dollar fourni par le programme, au moins un dollar est cofinancé par les bénéficiaires de projets par le biais de ressources financières ou en nature (par ex. bénévolat, produits ou services). Le Canada a eu recours à des indicateurs financiers puisque ces informations étaient très facilement disponibles et pouvaient être comparées entre un grand nombre d’exemples. La soumission souligne qu’il s’est avéré difficile de quantifier des indicateurs non financiers de manière comparable, puisque divers programmes ou initiatives utilisent différentes mesures de résultats liés à la biodiversité;
   3. L’évaluation par le Pérou de la contribution des petits exploitants agricoles à la conservation de la diversité génétique des pommes de terre a couvert les petits exploitants possédant un hectare ou moins de terre, sur la base des données du Recensement agricole national de 2013. Les contributions couvertes comprennent le transfert de connaissances, l’échange et l’entreposage de semences.

# VI. rapports sur les besoins de financement, les insuffisances et les priorités

1. Au total, 35 Parties déclarantes (un peu plus de 45 pour cent) ont indiqué leurs besoins de financement estimés (habituellement basés sur le SPANB révisé; voir ci‑dessous), et la plupart d’entre eux ont calculé les insuffisances de financement en soustrayant les ressources disponibles estimées. Au total, 21 pays, soit environ 30 pour cent, ont également indiqué des mesures pour financer les priorités. Les pays déclarants ont particulièrement fait référence à leur SPANB révisé en tant que base pour leur évaluation, et dans certains cas, spécifiquement à leur plan de mobilisation de ressources. Dans plusieurs cas, les pays ont signalé leurs travaux en cours sur leur SPANB révisé ou au titre de l’initiative BIOFIN. Bien que plusieurs Parties (Chine, Espagne, Estonie, Lettonie, Madagascar, Royaume‑Uni, Soudan, Suisse et Union européenne) n’aient pas fourni de données dans le tableau, elles ont néanmoins fourni des informations additionnelles, notant par exemple, des besoins spécifiques qui pouvaient être identifiés.
2. Au total, 59 SPANB révisés ont inclus un calcul des coûts pour leurs plans d’action (bien que pas nécessairement en termes de coûts annualisés).[[15]](#footnote-15)
3. Dans la table de progression actualisée de l’initiative BIOFIN‑PNUD, au total neuf pays ont complété l’évaluation de leurs besoins et insuffisances de financement. Quelques conclusions présentées à la troisième Conférence BIOFIN sont résumées comme suit :
   1. En Colombie, 4,8 milliards USD sont nécessaires pour mettre en œuvre le SPANB, dont 1,4 milliards USD ne sont pas encore provisionnés. Des ressources additionnelles sont requises de sources internationales et privées qui s’élèvent annuellement à près de 100 millions USD;
   2. Au Mexique, les besoins de financement pour la mise en œuvre du SPANB sont de l’ordre de 1,8 milliards USD entre 2017 et 2020, ou 461,9 millions USD par année, ce qui représente une hausse de 46,7 pour cent des dépenses liées à la biodiversité par rapport à 2015;
   3. La mise en œuvre du SPANB dans les Philippines nécessite 24 milliards de pesos par année de 2015 à 2018, ce qui correspond à un déficit de financement de 80 pour cent.

# VII. plans financiers nationaux

1. Au total, 15 Parties, soit 25 pour cent, ont fourni des éléments d’un plan financier dans le tableau pertinent du cadre de présentation des rapports financiers, principalement en présentant des données agrégées sur les montants de ressources nationales et internationales qu’elles prévoient mobiliser. L’Afrique du Sud, la Guinée et la Tunisie ont également indiqué des sources de financement individuelles, autant nationales qu’internationales, grâce auxquelles elles prévoient réduire leurs déficits de financement dans les années à venir. La Tunisie a également fourni son plan national complet de mobilisation de ressources, dont elle a tiré un nombre choisi de sources de financement pour les inclure dans le tableau pertinent, notamment la fiscalité écologique et des mécanismes de paiement/ compensation.
2. Sur les mesures prises pour encourager le secteur privé ainsi que les ONG, les fondations et le milieu universitaire à fournir un soutien interne pour la mise en œuvre du Plan stratégique, 66 pays ont répondu, dont 23 ont indiqué qu’aucune mesure n’a été prise, tandis que 53 Parties ont indiqué que certaines mesures avaient été prises et un pays a indiqué que des mesures exhaustives avaient été adoptées. Au total, 43 pays ont fourni des informations additionnelles sur leur engagement auprès des ONG, des fondations et du milieu universitaire. Par exemple, le Burkina Faso a souligné la collaboration entre le secteur public et privé dans la gestion des concessions pour la chasse et le tourisme. La Chine a mis sur pied un modèle de cofinancement en vertu duquel des partenariats publics et privés investissent conjointement dans des projets de conservation et de restauration écologique, en vue d’attirer plus de fonds privés à ces projets et accroître l’efficacité de l’utilisation des fonds publics. La Finlande, l’Inde, le Pérou et l’Union européenne ont indiqué l’établissement et/ou les travaux en cours d’initiatives commerciales et liées à la biodiversité, tandis que Malte a indiqué que les banques ont été d’importantes sources de financement pour les efforts de conservation directs et indirects du pays.
3. Selon la table de progression BIOFIN‑PNUD actualisée, seuls quatre pays se trouvent dans la dernière phase de préparation de leur plan financier, et six autres en sont à une étape avancée. Par exemple, à la troisième Conférence BIOFIN, l’équipe de pays BIOFIN Colombie a noté que l’utilisation a) d’une taxe sur le carbone pour arrêter la déforestation; b) de paiements de redevances pour la biodiversité; et c) d’une plateforme de compensations pour la biodiversité, le tout allié aux dépenses habituelles, pourrait potentiellement couvrir 88 pour cent des besoins de financement pour la mise en œuvre des SPANB.
4. Au total, 23 SPANB révisés contiennent spécifiquement une stratégie nationale de mobilisation de ressources ou l’équivalent, bien que pas nécessairement basée sur le calcul des coûts tel que prévu par la méthodologie BIOFIN et le cadre de présentation des rapports financiers, ou pas en termes de ressources planifiées à mobiliser par année et source.[[16]](#footnote-16) Voir CBD/SBI/2/2/Add.1 pour des exemples de la Bosnie et Herzégovine, du Botswana, du Costa Rica, des Maldives et du Rwanda.

# VIII. Conclusions

1. Les progrès dans la présentation de rapports en regard des objectifs relatifs à la mobilisation de ressources sont lents dans l’ensemble. Des 30 Parties ayant présenté des rapports comparant leurs résultats à l’objectif 1 a), 7 Parties, soit 15 pour cent du niveau de référence rapporté, n’ont pas encore communiqué leurs données pour 2015, et six membres du Comité d’assistance au développement (CAD) Parties à la Convention n’ont pas encore présenté de rapports. S’agissant des autres objectifs, la lenteur des progrès n’est probablement pas due à une lacune prédominante dans la présentation de rapports en tant que telle : une comparaison avec les SPANB présentés par les Parties montre que les chiffres ne sont pas dans l’ensemble très divergents. Même lorsque certaines Parties, qui ont établi, par exemple, une évaluation des coûts entourant la préparation de leur SPANB révisé ou des éléments d’une stratégie de mobilisation de ressources, et doivent tout de même présenter leur cadre d’établissement des rapports financiers, les chiffres associés sont relativement faibles. À la lumière de ce qui précède, les défis constants entourant la mise en œuvre constituent une contrainte importante, en particulier en ce qui concerne les objectifs  1 c) et 1 d), associés à une absence générale de capacités, en particulier des pays qui ne participent pas à l’Initiative pour le financement de la biodiversité (BIOFIN). Cependant, même dans les pays directement appuyées par BIOFIN, les progrès sont lents dans l’ensemble, probablement à cause de diverses difficultés techniques et méthodologiques, par exemple, les SPANB qui selon les équipes des pays BIOFIN ne se prêtent pas facilement à une évaluation des besoins en matière de financement.
2. *Objectif 1 a) (Doubler le total des flux internationaux de ressources financières d’ici à 2015 et maintenir ce niveau jusqu’en 2020)*: Les Parties en mesure de présenter des données pour 2015 à temps pour la préparation du présent rapport, ce qui représente collectivement 85 pour cent du total des informations de référence présentées, ont collectivement réalisé une augmentation de 92 pour cent par rapport à leurs données de référence, en excluant les impacts liés à la conversion des devises. Les progrès mesurés par rapport au total des données de référence communiquées indiquent une augmentation de 62 pour cent. Avec la moyenne du taux de change pour 2015, ces progrès s’établissent à 70 pour cent et 44 pour cent respectivement.
3. *Objectif 1 b) (inclure la diversité biologique aux priorités nationales ou dans les plans nationaux de développement d’ici à 2015)*: Au total, 72 Parties ont répondu à la question concernant l’inclusion de la biodiversité dans les priorités nationales ou plans nationaux de développement, et toutes ont fait état de quelque progrès : 49 Parties (68 pour cent) ont indiqué qu’une certaine inclusion avait été réalisée, tandis que 23 pays (32 pour cent) ont déclaré qu’une inclusion complète avait été accomplie. Compte tenu du nombre limité de rapports reçus, les progrès dans la réalisation de cet objectif semblent encourageants.
4. *Objectif 1 c) de la décision XII/3 (faire rapport sur les dépenses relatives à la diversité biologique, ainsi que sur les besoins de financement, les insuffisances et les priorités, d’ici à 2015)* : Selon une interprétation stricte de l’objectif, ce dernier n’a pas été réalisé d’ici à 2015, car moins de 75 pour cent des Parties ont fait rapport sur leurs dépenses nationales relatives à la diversité biologique, ainsi que sur leurs besoins de financement, leurs insuffisances et leurs priorités. Cependant, parmi les pays déclarants, les progrès en matière deprésentation de rapports sur les dépenses nationales relatives à la diversité biologique semblent encourageants, à la lumière également du fait que la moitié des pays déclarants indiquent qu’ils ne disposent pas de ressources financières adéquates pour faire état des dépenses nationales relatives à la diversité biologique. Cependant, les rapports sur les besoins, insuffisances et priorités en matière de financement semblent être plus difficiles à établir, avec plus de la moitié des Parties déclarantes indiquant ne pas disposer de ressources financières adéquates pour faire état des besoins de financement, insuffisances et priorités.
5. *Objectif 1 d) de la décision XII/3 (élaborer des plans financiers nationaux d’ici à 2015, et évaluer les valeurs)* :Au total, 70 Parties ont répondu à la question leur demandant si elles avaient examiné et/ou évalué les valeurs intrinsèques, écologiques, génétiques, socioéconomiques, scientifiques, pédagogiques, culturelles, récréatives et esthétiques de la diversité biologique et de ses composantes et, bien que quatre pays seulement aient indiqué qu’ils avaient entrepris des évaluations exhaustives, 81 pour cent des pays déclarants ont entrepris au moins quelques évaluations, ce qui semble indiquer des progrès plutôt satisfaisants en ce qui concerne cet élément de l’objectif 1 d). Cependant, seules 15 Parties, soit 25 pour cent des Parties déclarantes, ont présenté des éléments de plan financier dans le tableau pertinent, essentiellement en fournissant des données agrégées sur les montants de ressources nationales et internationales qu’elles prévoient mobiliser.Le nombre restreint de rapports, nouveaux et actualisés, semble indiquer des difficultés persistantes dans l’élaboration de plans financiers nationaux et l’établissement de rapports les concernant. Aussi, les deux tiers des Parties déclarantes ont indiqué ne pas disposer de ressources financières adéquates pour préparer des plans financiers.
6. *Objectif 1 e) de la décision XII/3 (mobiliser des ressources financières nationales)*: Cet objectif n’a pas de délai fixé à 2015, et les progrès le concernant seront par conséquent évalués au cours du deuxième cycle de présentation de rapports, conjointement avec les sixièmes rapports nationaux. Cependant, afin d’évaluer si les insuffisances de financement ont été réduites par la mobilisation de ressources financières additionnelles, lesdites insuffisances doivent en premier lieu être établies et déclarées, et des progrès limités dans le recensement des insuffisances financières et leur déclaration ainsi que dans l’élaboration de plans financiers nationaux auront également un impact sur l’évaluation des progrès accomplis par rapport à cet objectif.

# *Annexe I*

# objectifs pour la mobilisation de ressources Targets for Resource Mobilization

1. Au paragraphe 1 de la décision [XII/3](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-03-fr.pdf), la Conférence des Parties réaffirmeson engagement en faveur d’une forte augmentation globale du montant total des fonds alloués à la diversité biologique, en diversifiant les sources, afin de mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011‑2020, et adopteles objectifs suivants pour la mobilisation de ressources au titre de l’Objectif 20 d’Aichi du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique, comme suit :

1. Doubler le total des flux internationaux de ressources financières allouées à la biodiversité aux pays en développement – en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, ainsi qu’aux pays à économies en transition – en prenant comme référence les fonds annuels moyens consacrés à la diversité biologique pour les années 2006‑2010, d’ici à 2015, et au minimum maintenir ce niveau jusqu’en 2020, conformément à l’article 20 de la Convention, pour contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, y compris au moyen de l’établissement par les pays récipiendaires de priorités relatives à la biodiversité dans le cadre de leurs plans de développement;
2. S’efforcer de faire en sorte que 100 pour cent des Parties, et au moins 75 pour cent d’entre elles, aient inclus la diversité biologique dans leurs priorités nationales ou leurs plans de développement d’ici à 2015, et qu’elles aient donc pris des dispositions financières nationales appropriées;
3. S’efforcer de faire en sorte que 100 pour cent des Parties, et au moins 75 pour cent d’entre elles, fournissent des ressources financières adéquates pour faire rapport sur leurs dépenses relatives à la diversité biologique, ainsi que sur leurs besoins de financement, leurs insuffisances et leurs priorités, d’ici à 2015, afin de consolider le niveau de référence;
4. S’efforcer de faire en sorte que 100 pour cent des Parties, et au moins 75 pour cent d’entre elles, fournissent des ressources financières adéquates pour élaborer des plans financiers nationaux en faveur de la diversité biologique d’ici à 2015, et que 30 pour cent d’entre elles aient apprécié ou évalué les valeurs intrinsèques, écologiques, génétiques, socioéconomiques, scientifiques, pédagogiques, culturelles, récréatives et esthétiques de la diversité biologique et de ses composantes;
5. Mobiliser des ressources financières nationales de toutes les sources afin de réduire l’écart entre les besoins identifiés et les ressources disponibles au niveau national, pour mettre en œuvre efficacement les stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique des Parties d’ici à 2020, conformément à l’article 20;

2. Au paragraphe 2 de la même décision, la Conférence des Parties, rappelantl’article 20 de la Convention, décide que les objectifs des alinéas a) à e) ci‑dessus seront considérés comme complémentaires, et au paragraphe 4, exhorteles Parties et les autres gouvernements, avec l’appui des organisations internationales et régionales, à élaborer leurs stratégies de mobilisation de ressources ou plans financiers nationaux en accord avec les besoins et priorités identifiés, en utilisant les objectifs de mobilisation de ressources susmentionnés comme cadre souple.

# *Annexe II*

# liste récapitulative des parties ayant transmis des informations à l’aide du cadre de présentation des rapports financiers

1. Afrique du Sud
2. Allemagne
3. Autriche
4. Barbade
5. Bhoutan
6. Bolivie
7. Bosnie et Herzégovine
8. Bulgarie
9. Burkina Faso
10. Burundi
11. Canada
12. Chili
13. Chine
14. Colombie
15. Costa Rica
16. Côte d’Ivoire
17. Croatie
18. Cuba
19. Danemark
20. Égypte
21. Équateur
22. Érythrée
23. Espagne
24. Estonie
25. Éthiopie
26. Finlande
27. France
28. Géorgie
29. Grèce
30. Guinée
31. Hongrie
32. Inde
33. Iran (République islamique d’)
34. Japon
35. Koweït
36. Lettonie
37. Liban
38. Luxembourg
39. Madagascar
40. Malawi
41. Maldives
42. Malte
43. Maroc
44. Mauritanie
45. Mexique
46. Micronésie (États fédérés de)
47. Mozambique
48. Myanmar
49. Nioué
50. Norvège
51. Nouvelle‑Zélande
52. Ouganda
53. Panama
54. Pays‑Bas
55. Pérou
56. Philippines
57. Pologne
58. République de Corée
59. République de Moldova
60. République démocratique du Congo
61. Royaume‑Uni de Grande‑Bretagne et d’Irlande du Nord
62. Rwanda
63. Serbie
64. Slovaquie
65. Slovénie
66. Soudan
67. Soudan du Sud
68. Suède
69. Suisse
70. Suriname
71. Swaziland
72. Tchéquie
73. Tunisie
74. Union européenne
75. Uruguay
76. Venezuela (République bolivarienne du)

# *Annexe III*

# progrès accomplis par les pays biofin

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Pays BIOFIN* | *Phase de cadrage* | *Examen institutionnel* | *Examen des dépenses* | *Besoins et déficits de financement* | *Plan de financement* | *CDB Rapports financiers* |
| Afrique du Sud | Finalisée | Rapport final | Rapport final | Rapport final | Rapport final | 🗸 |
| Belize | Finalisée | En cours | En cours | En cours | En cours | 🗴 |
| Bhoutan | Finalisée | Rapport final | Ébauche définitive | Ébauche définitive | En cours | 🗸 |
| Botswana | Finalisée | Ébauche définitive | Ébauche définitive | Ébauche définitive | En cours | 🗴 |
| Brésil | Finalisée | En cours | En cours | En cours | En cours | 🗴 |
| Cambodge | Entamé | À démarrer | À démarrer | À démarrer | À démarrer | 🗴 |
| Chili | Finalisée | Rapport final | Rapport final | Rapport final | Ébauche définitive | 🗸 |
| Colombie | Finalisée | Rapport final | Rapport final | Rapport final | Ébauche définitive | 🗸 |
| Costa Rica | Finalisée | Rapport final | Rapport final | Rapport final | Rapport final | 🗸 |
| Cuba | Finalisée | En cours | En cours | En cours | En cours | 🗸 |
| Équateur | Finalisée | Rapport final | Rapport final | Rapport final | Rapport final | 🗸 |
| Fidji | Finalisée | Rapport final | Rapport final | En cours | En cours | 🗴 |
| Géorgie | Finalisée | Rapport final | Ébauche définitive | Ébauche définitive | En cours | 🗸 |
| Guatemala | Finalisée | Rapport final | Rapport final | Rapport final | Rapport final | 🗴 |
| Inde | Finalisée | Ébauche définitive | Ébauche définitive | Ébauche définitive | En cours | 🗸 |
| Indonésie | Finalisée | Ébauche définitive | Ébauche définitive | En cours | En cours | 🗴 |
| Kazakhstan | Finalisée | Rapport final | Rapport final | Rapport final | Ébauche définitive | 🗴 |
| Kirghizistan | Finalisée | Ébauche définitive | Ébauche définitive | En cours | En cours | 🗴 |
| Malaisie | Finalisée | Ébauche définitive | En cours | En cours | En cours | 🗴 |
| Mexique | Finalisée | Rapport final | Rapport final | Ébauche définitive | En cours | 🗸 |
| Mongolie | Finalisée | Ébauche définitive | Ébauche définitive | Ébauche définitive | Ébauche définitive | 🗴 |
| Mozambique | Finalisée | En cours | En cours | En cours | En cours | 🗸 |
| Ouganda | Finalisée | Rapport final | Rapport final | En cours | Ébauche définitive | 🗸 |
| Pérou | Finalisée | Ébauche définitive | En cours | En cours | En cours | 🗸 |
| Philippines | Finalisée | Rapport final | Rapport final | Rapport final | En cours | 🗸 |
| Rwanda | Finalisée | Rapport final | Rapport final | En cours | En cours | 🗸 |
| Seychelles | Finalisée | Rapport final | Rapport final | Rapport final | Ébauche définitive | 🗴 |
| Sri Lanka | Finalisée | Ébauche définitive | En cours | En cours | En cours | 🗴 |
| Thaïlande | Finalisée | Rapport final | Rapport final | Ébauche définitive | En cours | 🗴 |
| Viet Nam | Finalisée | Ébauche définitive | En cours | En cours | En cours | 🗴 |
| Zambie | Finalisée | Ébauche définitive | En cours | Ébauche définitive | En cours | 🗴 |

*Annexe IV*

**QUOTIENTS NATIONAUX (FLUX INTERNATIONAUX ANNUELS PRÉSENTÉS DIVISÉS PAR LE NIVEAU DE RÉFÉRENCE PRÉSENTÉ)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Pays déclarants* | *Données de référence présentées (en milliers USD)* | *Données les plus récentes présentées (en milliers USD courants)* | *Quotient*  *(en USD)* | *Données de référence présentées (devise indiquée, milliers)* | *Données les plus récentes présentées (devise indiquée, milliers)* | *Devise indiquée* | *Quotient*  *(dans la devise indiquée)* | *Année du plus récent rapport* |
| Allemagne\* | 266 815 | 598 567 | 2,24 | 194 000 | 538 000 | EUR | 2,77 | 2015 |
| Autriche\* | 18 040 | 20 578 | 1,14 | 13 100 | 18 496 | EUR | 1,41 | 2015 |
| Bulgarie | ‑‑ | 111 258 | ‑‑ | ‑‑ | 195 583 | BGN | ‑‑ | 2015 |
| Canada\* | 77 160 | 94 193 | 1,22 | 83 000 | 97 000 | CAD | 1,17 | 2013 |
| Chili | ‑‑ | 11 | ‑‑ | ‑‑ | 11 | USD | ‑‑ | 2015 |
| Chine | 600 | 6 500 | 10,83 | 600 | 6 500 | USD | 10,83 | 2015 |
| Croatie | 21 | 86 | 4,10 | 15 | 77 | EUR | 5,12 | 2015 |
| Danemark\* | 107 181 | 97 666 | 0,91 | 588 000 | 658 000 | DKK | 1,12 | 2015 |
| Espagne\* | 69 409 | 28 020 | 0,40 | 50 642 | 25 184 | EUR | 0,50 | 2015 |
| Estonie | 19 | 359 | 18,89 | 14 | 323 | EUR | 23,07 | 2015 |
| Finlande\* | 19 945 | 26 200 | 1,31 | 14 598 | 23 549 | EUR | 1,61 | 2015 |
| France\* | 144 392 | 333 963 | 2,31 | 105 690 | 300 170 | EUR | 2,84 | 2015 |
| Grèce\* | 3 839 | 289 | 0,08 | 3 839 | 289 | USD | 0,08 | 2014 |
| Hongrie | 31 | 1 688 | 54,45 | 5 939 | 392 588 | HUF | 66,10 | 2014 |
| Japon\* | 1 239 208 | 1 863 990 | 1,50 | 1 239 208 | 1 863 990 | USD | 1,50 | 2015 |
| Lettonie | 54 | 222 | 4,11 | 39 | 199 | EUR | 5,14 | 2015 |
| Luxembourg\* | 3 348 | 9 697 | 2,90 | 2 523 | 8 715 | EUR | 3,45 | 2015 |
| Malte | ‑‑ | 91 | ‑‑ | ‑‑ | 82 | EUR | ‑‑ | 2015 |
| Norvège\* | 117 863 | 413 111 | 3,51 | 714 976 | 3 283 741 | NOK | 4,59 | 2015 |
| Nouvelle‑Zélande \* | 16 838 | 24 901 | 1,48 | 24 257 | 35 574 | NZD | 1,47 | 2015 |
| Pays‑Bas\* | 143 445 | 82 388 | 0,57 | 106 000 | 62 000 | EUR | 0,58 | 2014 |
| Pologne\* | 1 497 | 2 395 | 1,60 | 1 497 | 2 395 | USD | 1,60 | 2015 |
| République de Corée\* | 13 283 | 19 504 | 1,47 | 13 283 | 19 504 | USD | 1,47 | 2013 |
| Royaume‑Uni de Grande‑Bretagne et d’Irlande du Nord\* | 133 867 | 297 978 | 2,23 | 78 000 | 181 000 | GBP | 2,32 | 2014 |
| Slovaquie\* | ‑‑ | 1 515 | ‑‑ | ‑‑ | 1 362 | EUR | ‑‑ | 2015 |
| Slovénie\* | 528 | 298 | 0,56 | 383 | 268 | EUR | 0,70 |  |
| Suède\* | 74 172 | 109 588 | 1,48 | 534 597 | 927 011 | SEK | 1,73 | 2015 |
| Suisse\* | 49 331 | 74 300 | 1,51 | 55 312 | 68 070 | CHF | 1,23 | 2014 |
| Tchéquie\* | 2 858 | 2 357 | 0,82 | 55 653 | 58 138 | CZK | 1,04 | 2015 |
| Union européenne\* | 235 414 | 406 091 | 1,73 | 173 000 | 365 000 | EUR | 2,11 | 2015 |
| *Source : Cadres de présentation des rapports financiers; propres calculs.*  *Notes*: Basé sur les devises telles qu’indiquées, valeurs courantes. Les pays suivants : Bulgarie, Chili, Malte, Slovaquie et Slovénie, ont fait état de progrès, mais n’ont fourni aucune donnée de référence.  \* Membres CAD‑OCDE. Les membres CAD Parties à la Convention qui n’ont pas encore présenté de rapport : Australie, Belgique, Irlande, Islande, Italie et Portugal. | | | | | | | | |

1. \* [CBD/SBI/2/1](https://www.cbd.int/doc/c/c418/4b06/65b26745a1c1a1793cc5ea40/sbi-02-01-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir [UNEP/CBD/COP/13/11/Rev.1](https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/official/cop-13-11-rev1-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-2)
3. Aide bilatérale promise marquée « principal » au titre du système des marqueurs de Rio du CAD‑OCDE. [↑](#footnote-ref-3)
4. Au moment de la préparation du rapport pour la treizième réunion de la Conférence des Parties, 12 Parties avaient indiqué des données pour 2015, soit 29 pour cent du niveau de référence (voir UNEP/CBD/COP/13/11/Rev.1). [↑](#footnote-ref-4)
5. Le financement annuel fourni dans une année particulière divisé par le niveau de référence. Un quotient de 2.0 représente une hausse de 100 pour cent ou le doublement du flux de ressources. [↑](#footnote-ref-5)
6. Voir UNEP/CBD/SBI/1/7 and UNEP/CBD/COP/13/11/Rev.1. [↑](#footnote-ref-6)
7. Extrait de la base de données en ligne *World Economic Outlook* du Fond monétaire international, disponible à l’adresse <https://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2017/02/weodata/index.aspx> [↑](#footnote-ref-7)
8. Accessible en ligne à l’adresse <http://stats.oecd.org>. [↑](#footnote-ref-8)
9. En 2015, les États‑Unis ont plus que doublé leur aide liée à la biodiversité marquée valeur principale et presque doublé leur aide liée à la biodiversité marquée valeur significative, par rapport à la moyenne de 2006‑2010. [↑](#footnote-ref-9)
10. Le Danemark a révisé sa méthodologie dans le rapport actualisé et est passé de 100 pour cent à 50 pour cent pour la valeur significative. [↑](#footnote-ref-10)
11. Voir CBD/SBI/2/2/Add.1 et les exemples qui y figurent. [↑](#footnote-ref-11)
12. Ibid. Voir aussi [www.biodiversityfinance.net/finance‑solutions](http://www.biodiversityfinance.net/finance-solutions) [↑](#footnote-ref-12)
13. [http://www.biodiversityfinance.net/finance‑nature‑global‑conference](http://www.biodiversityfinance.net/finance-nature-global-conference) [↑](#footnote-ref-13)
14. UNEP/CBD/COP/13/11/Rev.1. [↑](#footnote-ref-14)
15. Voir CBD/SBI/2/2/Add.1. Les Parties sont les suivantes : Albanie, Algérie, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Costa Rica, Dominique, Égypte, Érythrée, Espagne, Estonie, Finlande, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée‑Bissau, Inde, Jamaïque, Kirghizistan, Kiribati, Liban, Liberia, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, Paraguay, Philippines, République de Moldova, Roumanie, Rwanda (certaines parties), Saint‑Kitts‑et‑Nevis, Sao Tomé‑et‑Principe, Sierra Leone, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Yémen et Zimbabwe . [↑](#footnote-ref-15)
16. Belgique, Bénin, Bosnie et Herzégovine, Botswana, Burundi, Comores, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Guinée, Guyana, Libéria, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigeria, Nioué, République démocratique du Congo, Rwanda, Timor‑Leste et Yémen. De ces Parties, treize ont inclus une évaluation des coûts entourant la préparation de leur plan d’action (voir CBD/SBI/2/2/Add.1). [↑](#footnote-ref-16)